

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Consultation du public sur le Plan particulier de gestion du projet de création de la Réserve naturelle domaniale de « LAID RU » à STOUMONT (Rahier) introduit par le Département de la Nature et des Forêts de la Région wallonne**

En exécution de l'article 14 de la Loi sur la Conservation de la Nature du 12 juillet 1973 et du livre Ier, Titre III du Code de l'Environnement et plus particulièrement des articles D.29-1 §4 a) 10° et D.29-2, le plan relève de la catégorie B et est soumis à enquête publique. L'enquête publique est organisée conformément aux articles D.29-7 à D.29-20 et R.41-6 du Code de l'Environnement.

Le Collège communal informe la population de l'ouverture d'une enquête publique relative au plan susvisé, dont l'auteur est la Ministre wallonne de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. Cette enquête publique a pour but de recueillir l'avis du public en vue de l'adoption de ce plan simultanément à la création de la Réserve naturelle susmentionnée.

Conformément à l'article D.29-13,2°, la durée de l'enquête est de 30 jours

Date d'affichage de l'avis d'enquête publique	Date de début de l'enquête publique	Date de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la réunion de clôture de l'enquête publique	Les réclamations et observations peuvent être adressées à l'adresse suivante jusqu'au <b>10.06.2024</b>
<b>04.06.2024</b>	<b>10.06.2024</b>	<b>10.07.2024</b>	Administration communale Stoumont (salle du conseil) Le <b>10.07.2024 à 11h00</b>	Collège communal de Stoumont Route de l'Amblève 41 4987 STOUMONT

Le dossier peut être consulté gratuitement **sur RDV** dès l'annonce de l'enquête publique et jusqu'au jour de la clôture de celle-ci, les **lundi, mercredi et vendredi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 16h, les mardi et jeudi matin.**

Le dossier peut toutefois être consulté un jour par semaine jusqu'à 20 h uniquement sur rendez-vous, pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du conseiller en aménagement du territoire et de l'urbanisme : **Ann-Sophie MOËS tél : 080/29.26.56** (lundi au jeudi de 9h à 12h).

Tout intéressé peut obtenir des explications sur le projet auprès du « CATU » ou auprès du **Département de la Nature et des Forêts** (Cantonement de **AYWAILLE, rue du Halage 47 à 4920 Aywaille – Mme C. BARVAUX Tél. : 04/247.99.90** ou Service Central : avenue Prince de Liège, 15 à 5100 Jambes – Tél. : 081/33.58.20).

Toute personne peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par « **l'éco-conseiller, à défaut, l'agent communal délégué à cet effet** ».

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le plan objet de la présente enquête publique est le Gouvernement wallon.

A Stoumont, le 31 mai 2024

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

H. SNACKERS

D. GILKINET